

The background features abstract, overlapping geometric shapes in various shades of green, ranging from light lime to dark forest green. The shapes are primarily triangles and polygons, creating a dynamic, layered effect. The text is centered in the white space between these shapes.

Protection et transmission d'entreprise, fin d'activité

Objectifs

- ▶ Aborder un sujet auquel tout gérant d'entreprise sera confronté un moment ou un autre
- ▶ Comment anticiper et me préparer au mieux la transmission de mon entreprise (héritiers directs, tierce personne etc.)
- ▶ Optimiser la fiscalité en cas de vente/départ à la retraite
- ▶ Comment être accompagné

Sommaire

- 1] Comment protéger mon entreprise en cas d'aléas de la vie
- 2] Comment préparer au mieux la transmission de mon entreprise
- 3] Fiscalité
- 4] temps d'échange

Remarques

- ▶ Sujet plus ou moins complexe auquel nous n'avons pas toutes les réponses :
 - ▶ Chaque entrepreneur a ses propres attentes/problématiques
 - ▶ Nécessite un accompagnement personnalisé
 - ▶ Contexte (juridique, économique etc.) pouvant évoluer au fil du temps

1] Comment protéger mon entreprise en cas d'aléas de la vie

- ▶ Une entreprise quelque soit sa taille est une composante du patrimoine globale => importance de connaitre sa valeur et de préserver sa valeur
- ▶ Peut avoir un impact fiscal auprès des héritiers en cas de décès
- ▶ Peut avoir un impact successoral auprès des héritiers en cas de décès

1] Comment protéger mon entreprise en cas d'aléas de la vie

Disparition du/des dirigeant(s) : 3 conséquences fortes...



PERTE DE VALEUR

- Sa disparition aura des impacts sur l'entreprise, Baisse brutale du CA
- Faire face aux dettes, salaires, loyer, fournisseurs..
- Disposer d'une trésorerie
- Répondre aux engagements financiers, sociaux, économiques de l'entreprise



PERTE DE CONTROLE

- Problème de gouvernance entre héritiers/associés
- Les héritiers deviennent à leur tour associés
- Les héritiers souhaitent-ils et peuvent-ils assumer ce rôle ? Compétences ?
- Les associés ont-ils le cash pour racheter les parts des héritiers ?



PERTE DE REVENUS

- Maintenir le niveau de vie
- Protection du patrimoine privé
- Maintenir l'épargne pour des projets
- Permettre les études des enfants
- Payer les frais de succession

Prévenir l'approche fiscale du remboursement anticipé du prêt par l'ADE



Décès du dirigeant

Remboursement des prêts assurés par l'Assurance Emprunteur

~~PASSIF DETTES~~

Remboursement ADE comptabilisé en **Bénéfice Exceptionnel**

Augmentation des impôts (Revenus si IR / Société si IS) l'année du décès



Ayants-droit

Augmentation des Droits de Succession l'année du décès

Remboursement des prêts = **hausse de l'actif net**

Capital restant dû = Produit exceptionnel

Soumis à **Impôt** IS ou IR-BIC

Soumis à **charge sociales** (entreprise IR-BIC)

Soumis à **droits de succession** (valorise l'actif)

2] Comment préparer au mieux la transmission de mon entreprise/ départ à la retraite

- ▶ L'anticiper (ne pas attendre l'approche du départ à la retraite)
- ▶ Prévoir (vente de parts ? Vente du fonds ? Vente des murs ? A qui ?)=> définir les objectifs
- ▶ Vers qui me rapprocher (comptable, notaire, avocat, banquier etc.)
- ▶ Programmer
- ▶ Appliquer

Il n'y a pas de schéma idéal. La transmission se prépare et se personnalise en fonction de chacun

2] Comment préparer au mieux la transmission de mon entreprise

D'autres solutions à évoquer avec le dirigeant



Souscrire un pacte Dutreil

exonération sous certaines conditions, de 75 % de la valeur d'une entreprise, (industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale), en cas transmission par donation ou par succession.

Le bon conseil
Notaire



clause d'agrément

Accord des actionnaires avant toute cession d'actions à des tiers. Permet de contrôler l'entrée de tiers au capital

Le bon conseil
Avocat
en droit des affaires pour la rédaction de la clause



le pacte d'associés

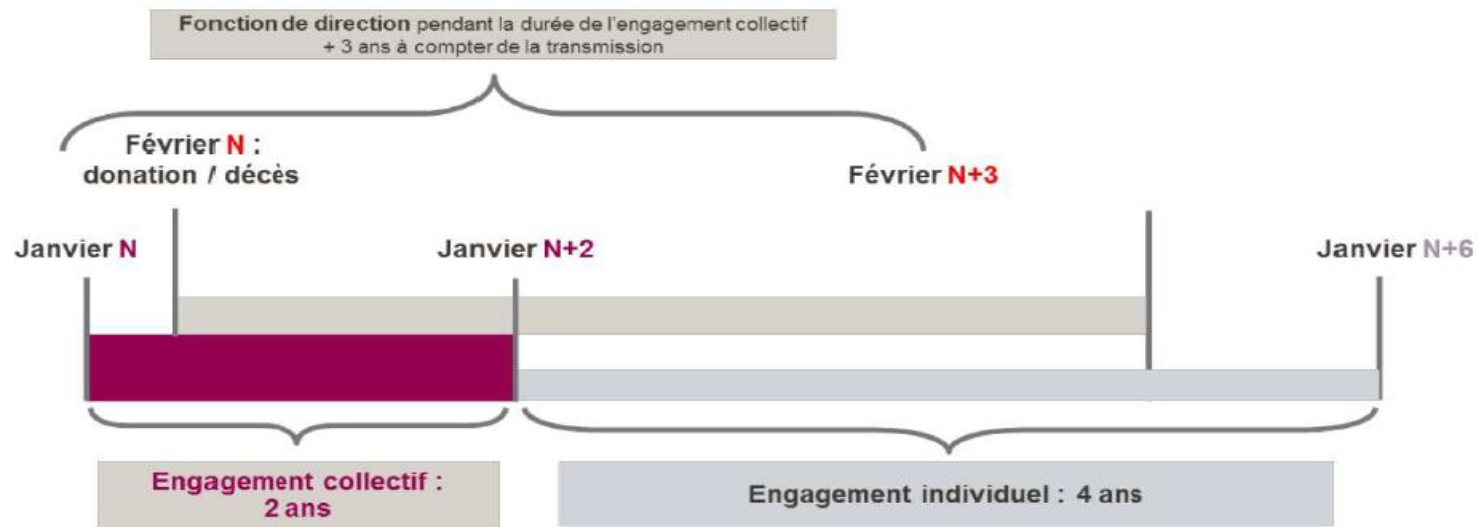
un contrat conclu entre les associés d'une entreprise. Son objectif est de compléter les statuts de la société et de déterminer de façon détaillée les rapports entre les associés (modalités d'entrée et de sortie des associés, conditions de cessions des parts...).

Le bon conseil
Notaire

2] Comment préparer au mieux la transmission de mon entreprise/ départ à la retraite

► PACTE DUTREIL

- Exonération de droits de mutation à titre gratuit à concurrence de 75% de la valeur de la société, sans limitation de montant



2] Comment préparer au mieux la transmission de mon entreprise/départ à la retraite

► PACTE DUTREIL : Exemple

Donation par M. et Mme en pleine propriété des titres de leur société à hauteur de 12 M€

COMPARATIF DONATION AVEC OU SANS PACTE DUTREIL

	Sans Pacte Dutreil	Avec Pacte Dutreil
Montant donné [■]	12 000	12 000
Montant par parent	6 000	6 000
Montant donné après abattement Dutreil (75%)	-	1 500
Abattement fixe	100	100
Droits de donation bruts	2 417	413
Réduction impôt - 70 ans (50%)	-	207
Droits de donation*	4 834	413
Taux d'imposition	40%	3%

* Hors émoluments du notaire

Pas de donation antérieure

Conditions à respecter post donation

- ✓ Reprise par le donataire de l'engagement collectif de conservation (le cas échéant) puis souscription d'un engagement individuel de conservation des titres pendant 4 années
- ✓ Exercice d'une fonction de direction pendant 3 années à compter de la donation

2] Comment préparer au mieux la transmission de mon entreprise

- ▶ Faire une slide sur la Donation

2] Comment préparer au mieux la transmission de mon entreprise

► D'autres pistes :

Démembrement (Fonds de commerce/murs pro)

Rachats de parts en fractionnés

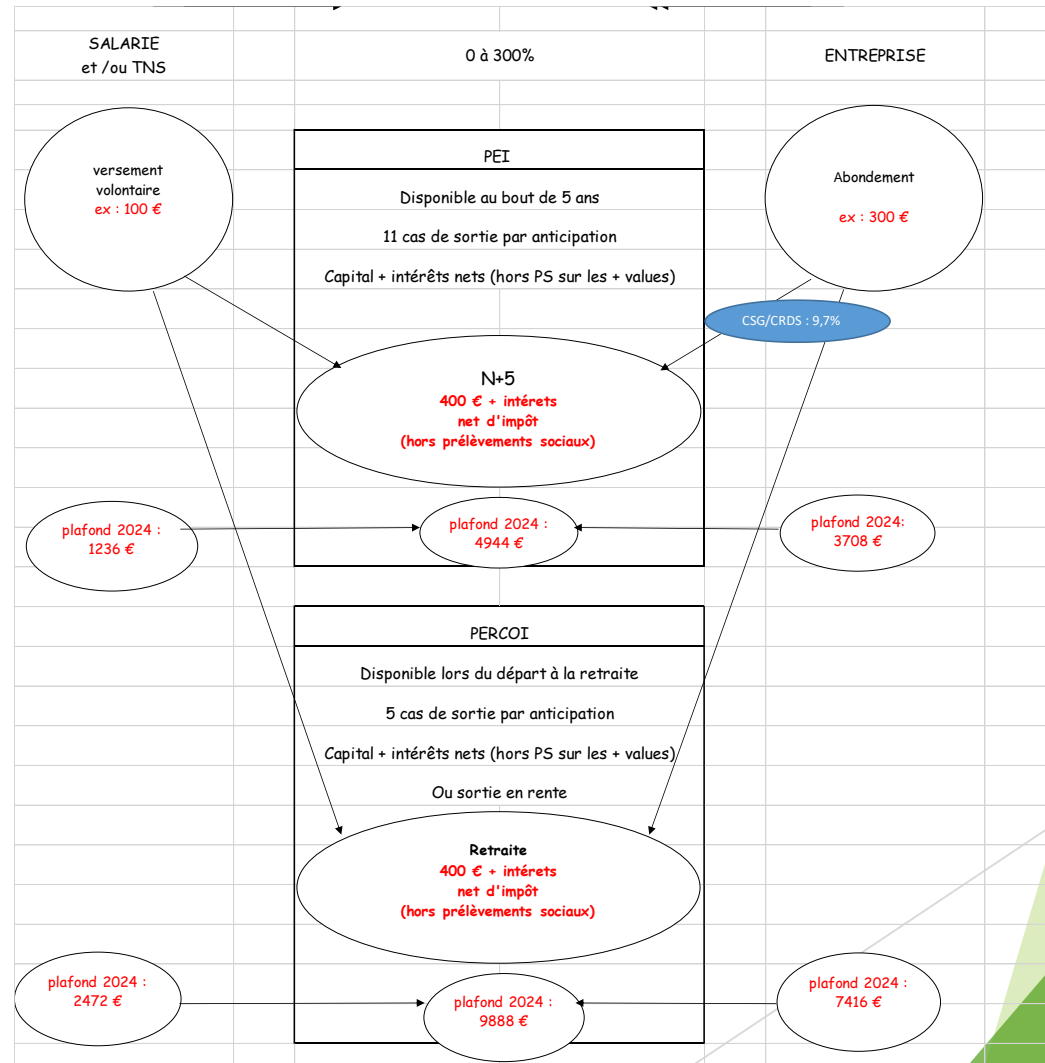
Création Holding avec réinvestissement

Crédit vendeur

2] Comment préparer au mieux la transmission de mon entreprise/départ à la retraite

► Plan épargne Entreprise :

- Outil de préparation à la Retraite
- Outil permettant de constituer un apport pour le repreneur salarié



3]Fiscalité

FISCALITE en cas cession (hors retraite)

- ▶ Exonération en fonction du prix de cession
- ▶ Vous bénéficiez d'une exonération de la plus-value en fonction du prix de vente :
- ▶ Si le prix est inférieur à 500 000 €, votre exonération est totale.
- ▶ Si le prix est compris entre 500 000 € et 1 000 000 €, votre exonération est partielle.
- ▶ Si le prix est égal ou supérieur à 1 000 000 €, vous ne bénéficiez d'aucune exonération.

(PS 17,2%)

3]Fiscalité

- ▶ **Fiscalité en cas de départ à la retraite**
- ▶ Vous bénéficiez d'une **exonération totale** si vous respectez toutes les conditions suivantes :
- ▶ Vous avez exercé l'activité pendant **au moins 5 ans**
- ▶ Votre entreprise est soumise à **l'impôt sur le revenu** (pas à l'IS)
- ▶ Vous partez **à la retraite** et vous faites valoir vos droits dans un délai de 2 ans à compter de la cession
- ▶ Votre entreprise comprend **moins de 250 salariés** et réalise un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros.

(PS 17,2%)

4] Temps d'échange

